



## **Explication de la motion concernant la MDIS de Lyon (Résolution n°5)**

Il vous est proposé de voter une motion concernant la MDIS (Maison des Ingénieurs et Scientifiques) de Lyon. Ce document précise l'objet et l'esprit de cette motion présentée à votre approbation.

La même motion a été approuvée par notre réunion de CA du 25 janvier 2020 et le CA a décidé de la présenter pour approbation à la prochaine assemblée générale. Cette assemblée générale initialement prévue le 13 juin 2020 se déroulera le samedi 28 novembre 2020 à Grenoble INP.

Après avoir rappelé succinctement l'historique de la participation de Grenoble INP Alumni dans ce projet, la présente motion officialise le retrait de Grenoble INP Alumni et de son groupement lyonnais du projet futur de MDIS à Lyon ; de plus, elle acte la récupération des parts que nous y possédions.

Les fonds issus de la liquidation (de l'ordre de 77 000 €) ont été déposés sur un compte bloqué et seront utilisés pour des projets spécifiques qui seront mis en place et approuvés par le CA.

Le vote de la résolution n°5 vous permet donc de vous prononcer sur cette motion approuvée par le CA du 25 janvier 2020.

D. ROLLAND Président national de Grenoble INP Alumni

Le 22 octobre 2020



## MOTION concernant la MDIS de Lyon

IESF Lyon possédait une MDIS (Maison des Ingénieurs et Scientifiques) et l'a revendue. Compte tenu du nouveau contexte, cette motion vise à préciser la position de Grenoble INP Alumni sur ce sujet.

### HISTORIQUE

10 décembre 2014

Une AG extraordinaire de Grenoble INP Alumni a autorisé le président du conseil d'administration à vendre 146 parts détenues dans la SCI de la MDIS de Lyon.

6 juin 2015

L'AG ordinaire constate que la décision prévue précédemment n'a pas pu être mise en œuvre du fait de la non-prorogation de la SCI MDIS Lyon.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

L'Assemblée générale souhaite que Grenoble INP Alumni reste partie prenante de la nouvelle maison des ingénieurs.

A cette fin, elle autorise le Conseil d'administration à réinvestir dans ce nouveau projet 60 % (ce qui assure une participation « équilibrée » par rapport aux autres associations membres) des sommes produites par la liquidation de ses parts précédemment détenues au sein de la société civile, à la condition que les précautions suivantes soient respectées :

- les frais de fonctionnement ne pèsent pas sur les finances de l'association
- une participation à la gouvernance
- la gratuité de l'utilisation des locaux pour l'association et son groupement lyonnais

Elle donne mandat au Conseil d'administration pour la conclusion des conventions nécessaires à la réalisation de cet objectif.

4 juin 2016

Une convention entre Grenoble INP Alumni et IESF Lyon fait état de la volonté de créer une nouvelle association MDIS. Grenoble INP apportera à cette nouvelle association les parts qu'elle détient dans l'ancienne SCI (7,9%) mais en cédera 3% à IESF Lyon qui souhaite renforcer sa quote-part.

IESF Lyon s'engage à payer les frais de fonctionnement de cette nouvelle MDIS et Grenoble INP Alumni pourra l'utiliser gratuitement.

Le CA du même jour approuve la signature de cette convention aux réserves près qu'IESF assure bien les frais de fonctionnement et que Grenoble INP Alumni puisse utiliser les salles gratuitement et participer à la gouvernance.

Le 31 octobre 2017, le président de Grenoble INP Alumni envoie un courrier au président de l'association « nouvelle MDIS » pour lui demander, compte tenu de la situation financière difficile de IESF Lyon, de lui apporter des garanties quant à la capacité de IESF Lyon de respecter ses engagements.

Ce courrier étant resté sans réponse, le président de Grenoble INP Alumni adresse le 21 décembre 2017 un courrier direct au liquidateur de la SCI MDIS pour lui demander de virer l'ensemble de la valeur des parts de Grenoble INP Alumni sur le compte de l'association lors de la liquidation effective.

Ce versement de 77 465,56 € a été effectivement réalisé le 21 mars 2018.

Le 30 janvier 2019, l'association de la nouvelle MDIS présente un projet de nouvelle maison des ingénieurs. Ce projet est examiné par notre groupement lyonnais.

Le groupement lyonnais est ensuite invité par l'association nouvelle MDIS à visiter un local ; ce local a été présenté au Groupement Lyonnais qui a fait part de son désintérêt.

A cet effet au CA du 12 octobre 2019, une résolution soumise au vote des administrateurs : « Faut-il investir l'argent de l'ancienne MDIS dans le nouveau projet de Maison des Ingénieurs de Lyon proposé par l'IESF Rhône-Alpes ? »

La résolution est rejetée avec 13 voix contre et 1 voix pour.

#### **MOTION PROPOSEE**

La présente motion a pour but d'affirmer que notre association et son groupement lyonnais ne sont plus intéressés à être parties prenantes dans le projet d'une nouvelle MDIS à Lyon et que les fonds issus de la liquidation restent pour le moment bloqués. Ils seront utilisés pour des projets spécifiques qui seront mis en place et approuvés par le CA.

Cette motion sera présentée à la prochaine assemblée générale ordinaire du 13 juin 2020.

D. ROLLAND Président national de Grenoble INP Alumni

Le 14 janvier 2020